

Rapport Thélot :

une menace pour le service public d'éducation

OUI ! Notre système scolaire doit évoluer et trouver réponse au double défi que lui posent le présent et l'avenir :

- ✓ un « échec scolaire » qui laisse trop d'élèves au bord de la route, notamment les 100 000 élèves qui sortent chaque année sans diplôme mais aussi ceux dont les difficultés dans les apprentissages génèrent une orientation par l'échec,
- ✓ la nécessité reconnue par tous d'élever la qualification de tous les jeunes pour lutter contre le chômage et pallier le déficit en diplômés à Bac + 3 et au delà dont souffre notre pays.

NON ! Les enseignants ne sont pas partisans de l'immobilisme et les vingt années écoulées ont montré leur capacité à faire face au formidable défi de la massification du second degré. Le passage de 35 à 70 % d'une génération atteignant une Terminale et cela dans les pires conditions (crise économique et sociale, insuffisance des moyens, préconisations erratiques des Ministères successifs) en est la preuve, qui doit être rappelée avec force à certains donneurs de leçons !

L'expérience récente (retraites, sécurité sociale) nous a appris combien ce gouvernement savait subvertir le mot de « réforme » pour marquer ses projets régressifs du sceau de « la modernité ».

Aujourd'hui, il prépare une loi d'orientation pour l' Education Nationale qui doit être votée par le Parlement au printemps prochain. La commission Thélot, chargée de faire des propositions vient de rendre son rapport officiel qui servira de base à la future loi. Que dit-il ?

Ce rapport prétend tirer la légitimité de ses propositions du grand débat organisé l'an dernier ! Or, force est de constater qu'il n'en tient aucun compte ou en dénature certaines conclusions.

Ainsi, par exemple, un large accord était apparu autour de la nécessité de réduire les effectifs des classes pour faire reculer l'échec scolaire (confirmée par l'étude récente de l'économiste T.Piketty qui démontre qu'une baisse plus nette des effectifs par classe dans les établissements défavorisés permettrait de réduire les inégalités). Pourtant, le rapport Thélot n'y fait à aucun moment allusion !

Il fixe pour objectif à ses propositions « la réussite de tous les élèves »; qui pourrait ne pas y adhérer ? Mais quelle réussite et pour quels élèves ?

Il trahit la véritable nature de son projet lorsqu'il affirme que « l'égalité des chances ne peut être la seule norme et qu' il faut rechercher « la réussite de chacun dans sa voie » !

La grande idée (!) du rapport Thélot est la proposition d'un « socle commun de connaissances, de compétences et de règles de comportement » que chaque élève devrait avoir acquis en fin de 3^{ème} .

Cette proposition qui semble évidente parce que frappée au coin du bon sens est en fait le fondement même de la remise en cause de l'unicité du service public d'éducation et de l'instauration d'une école à deux vitesses.

D'abord parce que cette maîtrise du « socle des indispensables » repose sur une conception réductrice de la formation initiale des jeunes. Tout le reste du rapport l'illustre : les mathématiques sont réduites au calcul, le français à la communication (comme l'anglais d'ailleurs !), négligeant l'importance des apprentissages langagiers dans toute la formation de l'élève. Par contre, l'apprentissage des règles de comportement est omniprésent d'autant plus que comme le dit le rapport, cela répond à une exigence forte « du monde de l'entreprise » !

Ensuite, parce que les autres « enseignements communs » et les « enseignements complémentaires choisis » se mettraient en place progressivement en fonction de la maîtrise du socle des indispensables et seraient donc à l'origine d'une différenciation dès le CE2, qui s'accroîtrait encore à partir de la 5^{ème} .

Ainsi, ceux qui sauraient exprimer « leurs talents » et « leurs mérites » (acquisitions toutes « naturelles », qui n'ont rien à voir avec les inégalités bien sûr !) auraient droit à la diversité des enseignements, les autres restant confinés à l'acquisition du socle commun des indispensables.

Il faut savoir enfin que dans le cadre des établissements difficiles, il est proposé des mesures dérogatoires : programmes concentrés sur des points principaux, individualisation accentuée, renforcement de l'éducation comportementale (en partenariat avec les familles, la justice, la police, les entreprises ... !)

Voilà la conception de la réussite et de l'égalité du rapport Thélot : un système sélectif très cloisonné, à orientation précoce, véritable machine à éliminer les enfants des milieux populaires ou à les limiter à un enseignement au rabais ; tout cela dans le cadre d'une décentralisation qui aggravera les disparités entre établissements

En clair, cela s'appelle l'école à deux vitesses !

Il est quand même frappant de constater que pas une seule fois le rapport ne se pose la question de comment lutter contre l'échec scolaire pour rendre notre système scolaire plus efficace, plus juste et moins inégalitaire. **Le rapport Thélot ne propose pas de lutter contre les inégalités : il se contente de les entériner et d'adapter l'école à la diversité des élèves, au risque donc de les accroître !!!**

Dans le même temps, et pour faire bonne mesure, il propose de « redéfinir le métier d'enseignant » et de « renforcer la responsabilité des établissements ». Et comme par miracle ses propositions sont en parfaite cohérence avec les orientations des autres projets que le gouvernement met en place dans le cadre des directives européennes. **Il s'agit de rapprocher notre système éducatif d'un modèle libéral européen**, inspiré de l'Angleterre et de l'Allemagne. L'objectif est d'organiser le désengagement de l'Etat pour réduire les dépenses publiques mais aussi pour démanteler le service public d'éducation et les statuts de ses personnels.

- ✓ développement de l'autonomie des établissements tant du point de vue pédagogique que financier,
- ✓ renforcement des pouvoirs des chefs d'établissement dont le rôle deviendrait essentiel pour tous les aspects de la carrière des enseignants (évaluation, mutation, promotion, salaire ...)
- ✓ allongement du temps de présence dans l'établissement de 4 à 8 h afin d'intégrer les fonctions éducatives dans nos services,
- ✓ ce temps de présence serait individualisé et variable en fonction du statut du collègue, du niveau où il enseigne, de sa discipline et du contrat de l'établissement.
- ✓ le remplacement serait assuré par les collègues de l'établissement, y compris d'autres disciplines,
- ✓ les nouveaux enseignants devraient enseigner deux matières, voire plus pour ceux qui enseigneraient au collège, appelés à intervenir dans les années élémentaires du cycle d'approfondissement (du CE2 à la 6^{ème} !)
- ✓ la formation durerait 2 ans durant lesquelles le jeune collègue aurait 12 h de service hebdomadaire à assurer !

Il s'agit de mesures qui dégraderaient gravement nos conditions de travail, le niveau de la formation des enseignants et la qualité de l'enseignement.

Aussi, pour s'opposer à ces orientations désastreuses pour la formation de jeunes, l'unité du service public d'éducation et notre métier, la mobilisation la plus large s'impose. **Le Ministre ne doit pas tenir compte des propositions de ce rapport.**

Même s'il est possible que le gouvernement renonce à certaines des mesures les plus décriées du rapport Thélot, les grandes orientations demeureront car elles sont conformes à l'ensemble des projets qu'il tente de mettre en place (réforme de la Fonction publique, réforme des financements publics,) et répondent aux directives européennes !

Le calendrier fixé laisse peu de temps :

- le 18 novembre, présentation par le Ministre, après arbitrage de Matignon, de ses propositions.
- Décembre : examen du projet de loi en Conseil des Ministres
- Janvier : début du débat au Parlement.

Le SNES pense que notre système éducatif est aujourd'hui à la croisée des chemins : libéralisation ou démocratisation .

Le mot d'ordre du printemps 2003 est plus que jamais d'actualité :

« Dans tous les quartiers, dans toutes les régions, un même droit à l'éducation ! »

Nous appelons tous les établissements à débattre le plus rapidement possible du contenu de ce rapport et du niveau des actions à engager.

Le SNES estime pour sa part que le recours à la grève est indispensable !